

# Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik

Suchabfrage	<b>23.04.2024</b>
Thema	<b>Politische Grundfragen</b>
Schlagworte	<b>Keine Einschränkung</b>
Akteure	<b>Streff-Feller, Marianne (evp/pev, BE) NR/CN</b>
Prozesstypen	<b>Keine Einschränkung</b>
Datum	<b>01.01.1965 - 01.01.2021</b>

# Impressum

## Herausgeber

Année Politique Suisse  
Institut für Politikwissenschaft  
Universität Bern  
Fabrikstrasse 8  
CH-3012 Bern  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss)

## Beiträge von

Ziehli, Karel

## Bevorzugte Zitierweise

Ziehli, Karel 2024. *Ausgewählte Beiträge zur Schweizer Politik: Politische Grundfragen, 2016*. Bern: Année Politique Suisse, Institut für Politikwissenschaft, Universität Bern.  
[www.anneepolitique.swiss](http://www.anneepolitique.swiss), abgerufen am 23.04.2024.

# Inhaltsverzeichnis

<b>Allgemeine Chronik</b>	<b>1</b>
<b>Grundlagen der Staatsordnung</b>	<b>1</b>
Politische Grundfragen	1

# Abkürzungsverzeichnis

---

# Allgemeine Chronik

## Grundlagen der Staatsordnung

### Politische Grundfragen

#### Politische Grundfragen

POSTULAT  
DATUM: 30.09.2016  
KAREL ZIEHLI

Le postulat Häsler intitulé "**Valoriser le bénévolat**" demande au Conseil fédéral d'établir un rapport visant à étudier les possibilités d'actions de la Confédération afin de soutenir les activités bénévoles. La députée verte Christine Häsler (gp/verts, BE) veut ainsi que le bénévolat obtienne une reconnaissance officielle de l'Etat afin de l'encourager et de le valoriser. Celui-ci est, selon la conseillère nationale, l'une des valeurs qui permet le bon fonctionnement de la Suisse.

Dans sa réponse, le Conseil fédéral rappelle qu'il soutient les activités de bénévolat par des subventionnements, des contrats de prestations et le financement de projets. De plus, dans le cas précis des proches aidants, un programme a été lancé en 2016 afin d'améliorer le quotidien des personnes concernées. Finalement, l'instauration de déductions fiscales pour les personnes pratiquant le bénévolat – comme suggérée par la dépositaire du postulat – ne trouve pas les faveurs du Conseil fédéral qui avait déjà refusé une telle idée dans le cadre de la motion Streiff-Feller (11.3083) intitulée "Déductions fiscales pour les travailleurs bénévoles". En plus de raisons de politiques fiscales pures, le Conseil fédéral invoque la difficulté de donner une définition claire du travail bénévole. Pour ces diverses raisons, il propose de rejeter le postulat. Suivant l'avis de ce dernier, la chambre du peuple rejette sans discussion l'objet proposé par la députée Häsler.<sup>1</sup>

---

1) AB NR, 2016, S. 1802; Postulat Häsler (16.3424)